



Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
18 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

Election d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Evelyne GIRARDON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023.

Ordre du jour du conseil municipal du 24 avril 2023

Monsieur le Maire propose l'ordre du jour du conseil municipal du 24 avril 2023 comme suit :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 27 mars 2023 ;
- FINANCES : Vote des tarifs municipaux ;
- FINANCES : Vote des tarifs relatifs aux encarts publicitaires ;
- URBANISME : Convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme ;
- ENFANCE - JEUNESSE : Marché de travaux relatif à l'extension de l'école du Chêne ;
- COMMUNAUTE DE COMMUNES : Convention pour le groupement de commandes 2023 ;
- Décisions et informations du Maire ;
- Informations relatives aux activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et des Syndicats ;
- Comptes-rendus des commissions.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour du conseil municipal du 24 avril 2023.

2023-17 Délibération relative au vote des tarifs municipaux

Rapporteur : Evelyne GIRARDON

Evelyne GIRARDON détaille les modifications sur les tarifs votés en décembre 2022. Elle propose au conseil municipal de voter le montant des tarifs municipaux valables à compter du 1er mai 2023.

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT la grille des tarifs municipaux établie à compter du 1^{er} janvier 2023 par délibération n°2022-65 du 12 décembre 2022 et les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mai 2023 tels que proposés dans le document en annexe.

2023-18 Délibération relative au vote des tarifs relatifs aux encarts publicitaires

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

La commune a fait le choix d'assumer elle-même la vente d'espaces publicitaires dans ses parutions municipales (bulletin municipal, Fleurieux Flash, plans, ...).

Des prix avaient été fixés pour ces espaces publicitaires proposés aux professionnels fleurinois et extérieurs.

Le format « pleine page » a été ajouté (18,5 x 26).

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

Format	Type de format	Professionnels fleurinois	Professionnels extérieurs
9 x 3	Seizième de page	55 €	75 €
9 x 6,5	Huitième de page	105 €	145 €
9 x 13,5 ou 18,5 x 6,5	Quart de page	130 €	165 €
18,5 x 13	Demi-page	160 €	205 €
18,5 x 26	Pleine page	200 €	245 €

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT la grille des tarifs des encarts municipaux établie à compter du 1er mars 2022 par délibération n°2022-10 du 28 février 2022 et les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs des encarts publicitaires à compter du 1^{er} mai 2023 tels que proposés dans le tableau ci-dessus.

2023-19 Délibération relative au vote d'une subventions à une association en 2023

Rapporteur : Elvine LEON

Elvine LEON présente la demande de subvention d'une association en 2023.

Cette demande avait été examinée par la Commission Finances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention de cette association ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances ;

ASSOCIATIONS	2023	2022
Tarot	250,00 €	250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** à cette association en 2023 la subvention proposée dans le tableau ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au chapitre 65 au budget 2023.

2023-20 Délibération relative à la signature d'une convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Rapporteur : Elvine LEON

Depuis le 1^{er} avril 2015, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) instruit certaines autorisations d'urbanisme pour le compte des 36 communes composant la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la Communauté de Communes du Pays Mornantais. Le SOL instruit les demandes relatives aux permis (construire, aménager ou démolir), les déclarations préalables complexes de division et les certificats d'urbanisme opérationnels de type b.

Le coût du service « Autorisation du Droit des Sols » (ADS) inclut les salaires du responsable du service ADS et instructeur, des quatre instructrices et de la secrétaire administrative pour un montant de 313 000 €. Ce coût était intégralement remboursé par les Communautés de Communes, chacune d'entre elles ayant ses propres modalités de remboursement avec ses communes membres.

Afin de clarifier juridiquement ces remboursements, ainsi que les demandes particulières de certaines communes, les élus de l'Ouest Lyonnais ont décidé que les missions du service ADS du SOL seront, dès le 1^{er} janvier 2023, remboursées par les communes directement au SOL.

La présente convention décrit le processus d'instruction du droit des sols, du dépôt en mairie ou sur le Portail Usager Urbanisme (PUU) jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme, en précisant la répartition des missions entre le SOL et la commune.

Le SOL facture à l'acte selon la grille suivante :

- certificat d'urbanisme opérationnel de type b : 90,00 € ;
- déclaration préalable complexe de division : 155,00 € ;
- permis de construire : 315,00 € ;
- permis d'aménager : 325,00 € ;
- permis de démolir : 100,00 €.

Le montant estimatif sur 2023 pour la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle est de 7 464,00 €.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans.

En cas d'évolution, notamment du nombre de dossiers, un avenant pourra être signé entre les parties.

Diogène BATALLA précise que la CCPA prendra en compte ce montant dans le calcul de sa dotation de solidarité.

Le SOL reste un appui aux communes et ne remplacer pas l'embauche d'un salarié en interne pour gérer les dossiers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de conventionnement avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour l'instruction de certaines autorisations d'urbanisme ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au chapitre 011 au budget 2023.

2023-21 Délibération relative au lancement d'un marché de travaux relatif à l'extension de l'école du Chêne

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Des activités périscolaires, extrascolaires et scolaires ont lieu au sein de l'école du Chêne. Les élus ont remarqué que le partage des locaux entre ces différentes activités nécessitait une logistique accrue et beaucoup de manipulations liées au déplacement du matériel utilisé.

A la suite du diagnostic présenté par notre assistant à maîtrise d'ouvrage « D2P Conseil », il a été décidé d'opter pour la réalisation d'une construction neuve au sein du Parc du Chêne (versus la réhabilitation de la grange attenante à l'école).

Un cabinet d'architecte « SCP Architecture Christophe Coudeyre » a ainsi été retenu pour travailler sur ce projet d'extension, qui inclut l'aménagement de salles dédiées pour les activités extrascolaires, une crèche de 12 berceaux et un plateau libre. Ces nouveaux aménagements permettront ainsi de libérer l'espace utilisé aujourd'hui par le périscolaire et des salles de classe partagées entre les différents utilisateurs.

La construction de ce nouveau bâtiment se situera au Nord-Ouest du restaurant scolaire sur l'emprise du parking du personnel.

Ce projet a été présenté en commission générale le lundi 27 janvier 2023.

Le cabinet d'architecte et le bureau d'études ont travaillé de concert et proposent de définir le marché de travaux en lots subdivisés comme suit :

- lot 1 : terrassement – VRD ;
- lot 2 : gros œuvre ;
- lot 3 : charpente bois ;
- lot 4 : couverture zinc – bardage zinc ;
- lot 5 : étanchéité ;
- lot 6 : menuiseries extérieures en aluminium ;
- lot 7 : menuiseries intérieures en bois ;
- lot 8 : plâtrerie – peinture ;
- lot 9 : carrelages – faïences ;
- lot 10 : revêtements de sols souples ;
- lot 11 : faux-plafonds ;
- lot 12 : enduits de façades ;
- lot 13 : électricité ;
- lot 14 : chauffage – ventilation – climatisation - plomberie – sanitaires ;
- lot 15 : panneaux photovoltaïques ;
- lot 16 : espaces verts.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée selon les articles R 2123-1 et suivants du Code de la Commande publique.

Le contrôleur technique sélectionné est la société « Sud Est Prévention », située à Ecully (69).

Le coordinateur CSPS retenu est la société LEI, basée à Vénissieux (69).

Le planning prévisionnel des travaux est de 15 mois, de juin 2023 à octobre 2024.

Le montant total de ce marché de travaux a été estimé à 1 300 000 € HT.

Le lot terrassement sera mis en ligne cette semaine pour réaliser les travaux avant la rentrée de septembre 2023.

Les autres lots seront mis en ligne dans un deuxième temps.

Evelyne GIRARDON estime que les délais semblent un peu courts pour le lot terrassement.

Aymeric GIRARDON explique que les premiers travaux sont estimés à cinq semaines, ce qui semble possible de le faire. Une visite obligatoire est prévue pour que les entreprises appréhendent mieux le site.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de lancer le marché de travaux pour réaliser l'extension de l'école du Chêne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le lancement du marché de travaux pour l'extension de l'école du Chêne selon l'allotissement présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus à l'opération 270 en investissement aux budgets 2023 et 2024.

2023-22 Délibération relative à la signature d'un groupement de commandes pour l'année 2023 avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Rapporteur : Elvine LEON

Un groupement de commandes est constitué entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), les communes de L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Bully, Chevinay, Courzieu, Dommartin, Eveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Lentilly, Sain Bel, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Pierre-la-Palud, Sarcey, Savigny, Sourcieux-les-Mines, le SYRIBT et le SIVOM de la Giraudière, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres en ce qui concerne les achats listés dans la convention.

Pour 2023, les groupements envisagés sont les suivants :

- fourniture d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) ;
- missions de mise en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGDP) ;
- fourniture de services de communication mobiles ;
- achat/location et maintenance de copieurs multifonctions ;
- fourniture de services de communication mobiles ;
- fourniture de mobiliers de bureaux ;
- prestations de formation prévention.

Chaque membre du groupement est libre d'adhérer à tout ou partie des consultations envisagées.

La CCPA coordonne ce groupement de commandes. La Commission d'Appels d'Offres sera donc celle de la CCPA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique,

VU le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour l'année 2023 ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au chapitre 011 au budget 2023.

Comptes-rendus des commissions communales, délégués communautaires et syndicaux.

Commission Enfance / Jeunesse - Véronique BOUCHARD :

Le chantier jeunes a eu lieu la première semaine des vacances d'avril. 4 filles et 2 garçons ont démonté une partie du petit train de l'école maternelle, ont poncé et ont reverni la locomotive et un wagon. Le dernier jour, quelques jeunes ont piqueté le mur de l'école, pour enlever les inscriptions.

Le mandat du conseil municipal des jeunes prendra fin en octobre. A ce jour, les jeunes élus réfléchissent à l'implantation de jeux et d'un parcours sportif.

Juliana PEREZ BARRETO a été recruté en service civique depuis début avril, par le biais du partenariat avec Concordia. Elle interviendra au sein de l'école du Chêne pour des activités axées sur le développement durable.

Commission CCAS - Baptiste GAUDELUS :

Le prochain comité du CCAS est prévu jeudi 27 avril et le budget sera voté.

Un point sera fait avec la MJC sur le démarrage de l'atelier senior ouvert depuis mars et animé par Mélanie SCHUMACKER.

Commission Voirie-Bâtiments/Services techniques – Aymeric GIRARDON :

La commission voirie / bâtiment s'est réunie il y a une dizaine de jours pour évoquer le budget alloué. La prochaine réunion aura pour thème l'aménagement de la rue Combaudon.

Commission Animations – Evelyne GIRARDON :

La traditionnelle vogue aura lieu les 6/7/8 mai. Sont prévus des manèges pour enfant, de la pêche aux canards, des jeux de pièces et des auto tamponneuses.

Un barbecue est envisagé le samedi soir en partenariat avec le comité des fêtes pour amener du monde, si cela ne fait pas concurrence aux stands proposés par les forains.

Commission Finances – Elvine LEON :

Le budget a été saisi et transmis en préfecture.

Commission Urbanisme – Elvine LEON

Une commission urbanisme a eu lieu la semaine dernière.

Le devis a été signé pour réaliser une évaluation environnementale pour le projet du crématorium. Le résultat est attendu d'ici deux mois.

Commission Environnement - Jean-Marie LEYGONIE :

Le nettoyage de printemps du dimanche 23 avril a drainé beaucoup de monde.

Jean-Marie LEYGONIE adresse ses remerciements à Evelyne GIRARDON pour la communication et l'organisation faite autour de l'évènement.

Diogène BATALLA remercie les élus pour leur aide lors du rangement et du montage.

Les équipes ont trouvé moins de déchets à ramasser qu'avant, c'est une bonne nouvelle !

Quelques points noirs ont été identifiés dont une décharge sauvage sur un terrain privé, sur la route nationale 7, sur l'aire de covoiturage et la goutte située au fond des jardins partagés des Jardinots.

La commission propose d'arracher l'ambrosie dans les espaces publics manuellement avant la floraison en juillet : intervention à prévoir en juin.

Jean-Marie LEYGONIE explique que la commune de Lozanne lutte contre la renouée du Japon en faisant pâturer des moutons en bord de rivière. Diogène BATALLA explique qu'il s'agit d'une plante à floraison tardive, qui convient aux abeilles.

Le SYDER a retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage pour installer 1100 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente. Le démarrage des travaux est prévu en juin.

Cependant, la commune n'a toujours pas validé le contrat avec le SYDER car elle souhaite obtenir un contrat d'autoconsommation collective, stocker l'énergie produite pour le chauffage au sol et réinjecter dans le réseau, tout en ayant une compensation sur les consommations des autres bâtiments publics. A ce jour, le SYDER débute sa réflexion sur l'autoconsommation, la commune serait donc précurseur.

Commission Sécurité - Jean-Marie LEYGONIE :

Un exercice relatif au Plan Communal de Sauvegarde a eu lieu le 20 avril. Jean-Marie LEYGONIE remercie les élus participants.

Cela a permis de réfléchir à une simplification de l'organisation de la cellule de crise et mettre à jour la banque de données pour être davantage réactif.

Un deuxième rendez-vous a eu lieu avec le bureau d'études en charge de la vidéoprotection. La priorisation sera faite sur l'école.

Commission Communication / Médiathèque - Frédérique MOULIGNEAU :

La commission communication va réfléchir à la rédaction de la newsletter de mai, ainsi qu'au Fleurieux Flash (distribution prévue la première quinzaine de juillet).

A la suite du don d'une partie du mobilier de la commune de Rontalon, la médiathèque a complété la commande de mobilier. L'installation sera faite dans l'été, une inauguration sera donc à prévoir à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h42

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Evelyne GIRARDON

